

Berne, 16 octobre 2009

Communiqué de transfair relatif à la suppression prévue des centres Courrier de La Poste

### **SERVICE DE COURRIER EXPRESS DE LA POSTE : MORT À PETIT FEU**

**Le syndicat transfair exige un bon plan social pour les collaborateurs concernés par la fermeture des centres Courrier express de La Poste. Ces personnes ont déjà enduré plusieurs restructurations. C'est pourquoi transfair n'acceptera aucun licenciement. Les centres Courrier seront intégrés dès le 1er novembre aux bases de distribution.**

Le marché des courriers est saturé et le nombre d'envois recule. C'est pourquoi La Poste veut fermer les centres Courrier (service de porte à porte) à Genève, Berne, Bâle, Zurich et Lausanne comme unités d'organisations indépendantes et intégrer progressivement les prestations dans les bases de distribution. La Poste supprimera jusqu'en 2010 les produits de Courrier non rentables.

### **Détériorations continues pour les postiers des Express**

transfair est conscient que les services de Courrier ne font pas partie du service universel de La Poste. Dans le marché saturé du service de courriers, La Poste fait face à des concurrents pratiquant de bas salaires. Sur ce point, transfair a de la compréhension pour la réorientation. Malgré tout, il faut retenir que, dans la situation économique actuelle, La Poste envoie un mauvais signal avec le changement des centres Courrier.

Une bonne solution pour les anciens postiers des Express concernés et les actuels courriers de La Poste tient à coeur de transfair. A la suite de plusieurs restructurations, leur fonction endure une „mort par étapes“. Les anciens fonctionnaires de La Poste furent externalisés en 2003 dans la filiale ExpressPost SA ; en 2007 ils furent transférés dans PostLogistics SA. De la sorte les concernés ne sont plus soumis à la bonne Convention collective de travail (CCT) de La Poste mais à une convention collective de firme, qui s'aligne fortement sur les plus mauvaises conditions de travail du marché libéralisé des transports.

### **Travail égal – autres conditions de travail**

Du fait de plusieurs réorganisations, les collaborateurs actuels de PostLogistics SA effectuent aujourd'hui en partie le même travail que les collaborateurs de la maison mère Poste. Pourtant ils sont soumis à un droit du travail plus défavorable. En particulier, les salaires des collaborateurs de PostLogistics SA augmentent moins, car la progression des salaires, selon la CCT PostLogistics, s'aligne sur celle des concurrents. Les concernés ont également une durée hebdomadaire de travail plus longue que celle de leurs collègues de La Poste. Le responsable de branche Peter Heiri met en exergue : „ Lors de la négociation d'un plan social, transfair veut trouver une solution optimale pour ces employés touchés à plusieurs reprises par des restructurations. En aucun cas nous n'accepterons des licenciements ! “

Pour de plus amples renseignements: Peter Heiri, Responsable de la branche Poste/Logistique: 079 449 20 06